

Pour diffusion immédiate  
Le 19 décembre 2013

## **Le gouvernement du Yukon sollicite l'avis du public sur les normes d'emploi**

WHITEHORSE — Le gouvernement du Yukon sollicite les commentaires du public au sujet des modifications proposées à la *Loi sur les normes d'emploi*.

La Loi a été modifiée récemment de sorte que l'emploi d'un parent qui doit prendre soin d'un enfant gravement malade est protégé pendant une période allant jusqu'à 37 semaines, ce qui correspond à la période prévue dans la *Loi sur l'assurance-emploi du Canada*, et, dans le cas d'un parent dont l'enfant est porté disparu ou est mort par suite d'un acte criminel, pendant une période allant jusqu'à 35 semaines, afin que ces parents puissent désormais prendre un congé sans solde et être admissibles aux nouvelles prestations prévues par le gouvernement fédéral.

« Le gouvernement du Yukon s'est engagé à tenir une consultation publique sur la durée maximale de congé sans solde que les parents peuvent prendre dans certains cas précis », a déclaré le ministre des Services aux collectivités, M. Brad Cathers. « Aujourd'hui, nous tenons notre promesse en lançant le processus de consultation. »

M. Cathers a ajouté que le gouvernement examinera également la durée minimale d'emploi requise pour devenir admissible à ce type de congé.

À ce jour, le Yukon est l'une des rares administrations canadiennes qui ont modifié leurs dispositions législatives sur l'emploi pour tenir compte des nouvelles prestations fédérales.

Le gouvernement veut aussi obtenir l'avis du public sur la période de probation raisonnable pour les nouveaux employés. Actuellement, la période de probation au Yukon est établie à six mois pour tous les employés régis par la *Loi sur les normes d'emploi*.

Les Yukonnais peuvent soumettre leurs commentaires en ligne, au [www.community.gov.yk.ca](http://www.community.gov.yk.ca), jusqu'au 31 janvier 2014.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
[elaine.schiman@gov.yk.ca](mailto:elaine.schiman@gov.yk.ca)

Bonnie Venton Ross  
Communications  
Services aux collectivités  
867-393-6907  
[bonnie.ventonross@gov.yk.ca](mailto:bonnie.ventonross@gov.yk.ca)

*Communiqué numéro 13-325*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.